

**COMPTE RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TOUTENCOURT**  
Séance ordinaire du 24 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TOUTENCOURT en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CARPI.

**Présents** : Jean-Pierre CARPI, Nicolas BAZIN, Marie BORMANS, Bruno CHOQUET, Pascal CHOQUET, Olivier MENIAL, Karine NIGAUT et Virginie WOCHOL.

**Absents excusés** : Anaïs CAUET donne pouvoir à Nicolas BAZIN, Thierry LAMBERT donne pouvoir à Olivier MENIAL et Christelle LOQUIN donne pouvoir à Marie BORMANS.

**Secrétaire de séance** : Virginie WOCHOL.

La séance est ouverte à 20 heures.

**1. VOTE DES 3 TAXES :**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles qui ont augmenté de 1,16 %, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Il est proposé de maintenir les mêmes taux que l'année précédente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 11,98 % (sur les résidences secondaires)
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 45,52 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,51 %

Ce qui représente un total de recettes de 172 019 € dont 9 953 € de taxes sur les pylônes et 9 207 € d'allocations compensatrices.

**2. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 :**

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2025 dont les résultats sont les suivants :

- Dépenses de fonctionnement : 246 545,25 €
- Recettes de fonctionnement : 301 224,47 €
- Dépenses d'investissement : 161 097,48 €
- Recettes d'investissement : 330 428,85 €

	Résultat de clôture exercices précédents	Virement à la section d'inv.	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025	Chiffres 2025 à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	- 105 203,43 €		169 331,37 €	- 6 835,00 €	57 292,94 €
Fonctionnement	339 033,65 €	246 983,43 €	54 679,22 €		146 729,44 €

Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur Nicolas BAZIN procède au vote du CFU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025.

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **3. DELIBERATION D'AFFECTATION DU RESULTAT :**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CARPI, après avoir entendu le CFU de l'exercice 2025, **DECIDE** d'affecter comme suit :

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025** 146 729,44 €

### **4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Monsieur le Maire présente les recettes de fonctionnements :

<b>Dénominations</b>	<b>BP 2026</b>
Produits services domaine-vente diverses	12 856 €
Impôts et taxes	178 300 €
Dotations et participations	91 222,88 €
Autres produits de gestion courante	6 100 €
Produits exceptionnels	1 000 €
Provisions	55,80 €
Excédent de fonctionnement reporté	146 729,44 €
<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>	<b>436 264,12 €</b>

Le conseil municipal étudie ensuite les dépenses de fonctionnement :

<b>Dénominations</b>	<b>BP 2026</b>	<b>Commentaires</b>
Charges à caractère général	204 859,07 €	Le budget de ce chapitre a augmenté pour les combustibles, le carburant en raison du contexte actuel
• Fournitures de voirie	10 000 €	Achat de cailloux
• Entretien des bâtiments publics	88 235,07 €	Ce budget permet d'épargner en prévision de l'engagement des travaux à la salle des fêtes
• Entretien des réseaux	20 000 €	Prévoir le nettoyage des fossés
Charges de personnel	108 500 €	
Autres charges de gestion courante	76 749,64 €	
• Contributions	41 959,64 €	Syndicat de gendarmerie, SMIVOS, SISCO dont OCCE
• Subventions aux associations	2 120 €	Il est proposé d'augmenter la subvention de 50 € pour TMC, TLT, APE, Comité des Fêtes et Ballon au poing
Charges financières	1 126 €	Intérêts des emprunts

Charges exceptionnelles	1 000 €	
Provisions	318,80 €	
Amortissements	2 173 €	
Attribution de compensation	10 887 €	Versée à la communauté de communes
Virement à la section d'investissement	30 650,61 €	
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>		<b>436 264,12 €</b>

Monsieur le Maire présente le **budget de la section d'investissement 2026** comme suit :

- Dépenses d'investissement : 200 715,33 € dont 192 390,33 € de travaux et achats
- Recettes d'investissement : 200 715,33 € dont 78 328 € de subventions attendues

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité ADOPTE le BUDGET PRIMITIF 2026 de la commune de Toutencourt présenté.

#### **Etude pour les travaux à la salle des fêtes :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de la « **Rénovation énergétique globale de la salle des fêtes et de la caserne des pompiers** » sur la base du rapport envoyé par Territoire d'Energie Somme (TE80) et propose de confier à TE80 la réalisation sous mandat de maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation thermique du bâtiment.

TE80 assurera pour le compte de la collectivité la maîtrise d'ouvrage des travaux et mettra en place pour la commune une maintenance adaptée à l'installation.

Ce marché rentre dans le cadre du « groupement de commandes portant sur des travaux sous mandat de la Commune, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités ».

Le montant prévisionnel des études est estimé à **62 000 € HT** et celui des travaux à **345 820 € HT**

Le plan de financement des études est le suivant :

<b>TOTAL ETUDES</b>	<b>62 000 € HT</b>	
<b>TVA 20%</b>	<b>12 400 €</b>	
<b>TOTAL ETUDES</b>	<b>74 400 € TTC</b>	

RECAPITULATIF DE L'OPERATION	MONTANT	
Fonds de concours "ETUDES" – TE80	49 600 €	
<b>TOTAL AIDES et SUBVENTIONS "ETUDES"</b>	<b>49 600 €</b>	<b>80,00%</b>
Fonds propres commune	24 800 € TTC	
<b>TOTAL OPERATION "ETUDES"</b>	<b>74 400 € TTC</b>	

Le cout estimatif définitif des travaux sera établi à l'issue des études avec le plan de financement et donnera lieu à l'établissement d'un avenant à la convention pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le projet de rénovation thermique de la « **Rénovation énergétique globale de la salle des fêtes et de la caserne des pompiers** » tel que présenté par Monsieur le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions possibles (Etat, Région, Département, ...), à signer les conventions et tous les documents relatifs à cette opération.

#### **5. FONGIBILITE DES CREDITS :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au passage à la nouvelle nomenclature comptable M 57, celle-ci a été conçue pour mieux identifier les compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales.

La M 57 apporte une souplesse nouvelle en matière de virements de crédits : l'organe délibérant peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

## **6. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :**

24 personnes de la commune doivent être proposées au service des Impôts. 18 personnes ont été désignées lors du dernier conseil municipal.

Il a été unanimement décidé de procéder à un tirage au sort parmi les électeurs de la commune. Ce tirage au sort se fera en présence du Maire et des adjoints après accord ce jour des conseillers municipaux.

## **7. DELIBERATION DONNANT DELEGATION GENERALE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Suite à un courrier reçu du service de légalité de la Préfecture, certaines délégations consenties au Maire lors de la précédente réunion doivent être plus amplement précisées.

Les délégations sont rectifiées comme suit :

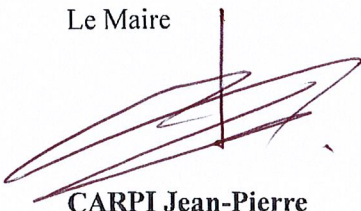
- De procéder, dans la limite de 10 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance et de recevoir des remboursements de sinistres ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal soit dans la limite de 5 000 € ;
- De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

## **8. QUESTIONS DIVERSES :**

- Il a été constaté un dysfonctionnement de la sonnerie des cloches.
- Une tyrolienne a été installée à la motte féodale. Monsieur le Maire l'a faite démonter et a déposé un avis à la gendarmerie pour mise en danger de la vie d'autrui sur le domaine public. Un arrêté a portant été pris interdisant l'accès à ce site.
- Il est signalé un fil détendu rue du Chauffour.
- Monsieur le Maire rappelle les noms des membres des commissions « environnement », « cimetière » et « bâtiments publics ». Les différentes commissions doivent se réunir pour exposer leurs idées lors du prochain conseil municipal.
- Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de Toutencourt Mémoire & Culture pour l'attribution d'une subvention complémentaire pour les fouilles 2026 à savoir 750 € ou toute aide consentie par la commune. Les avis sont partagés quant à l'aide à accorder à une association plutôt qu'à une autre. Il est donc décidé à la majorité de proposer une aide logistique et humaine plutôt que l'attribution d'une subvention.
- Pour la commémoration du 8 mai, une commande a été passée auprès du café Tout'encourtoisie. Monsieur le Maire compte sur la présence des conseillers municipaux.
- La commémoration des ACPG-CATM du 19 avril dernier organisée à TOUTENCOURT a réuni 68 personnes. La commune a reçu les félicitations des maires des communes alentours pour son organisation. L'année prochaine, la cérémonie aura lieu à VARENNES.
- Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité un devis pour l'achat de bombes de peinture pour refaire le marquage au sol des lignes délimitant le parking devant le café. Il est conseillé de faire appel à Monsieur BRASSEUR du conseil départemental pour le marquage de la partie route.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a signé un certificat d'urbanisme d'information sollicité par le SDIS 80 pour l'implantation d'une nouvelle caserne rue d'Harponville. Un prochain RDV avec le SDIS doit avoir lieu prochainement. Après passage du dossier en commission, une nouvelle caserne pourrait s'implanter à TOUTENCOURT.

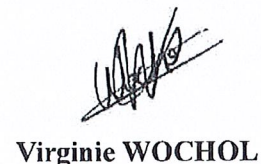
*Les sujets de l'ordre du jour étant tous épuisés, la séance est levée à 23 heures 11*

Le Maire



CARPI Jean-Pierre

La secrétaire de séance



Virginie WOCHOL

